

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille douze, le 13 novembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
7 novembre 2012

Conseillers en exercice :	26
Présents :	20
Procuration :	2
Votes :	22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, NIETO Corinne, LESCOT Vincent, BOUCHET Aurélien

BASNEL Françoise a donné procuration à JULLIAN Madeleine, MISTRAL Christelle a donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés :

DELABRE Eric, MARCEL David, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Actualisation du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2010/2012, d'un montant subventionnable de 4 965 564 € HT, le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a donné son accord pour une modification de la tranche 2012 afin d'augmenter le montant alloué au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification de la tranche 2012 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

1.2. Budget Annexe de l'Eau Potable - Décision Modificative (D)

1.3. Budget Annexe de Assainissement - Décision Modificative (D)

Rapporteur : Max GILLES

La trésorerie a informé la Commune que les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement ne fonctionnaient pas conformément à la Réglementation notamment au regard du traitement de la TVA. En effet, ces budgets sont votés en Hors Taxes alors qu'ils devraient l'être en Toutes Taxes Comprises du fait du mode de gestion par affermage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures de

régularisation pour chacun de ces budgets.

1.4. Attribution de subventions aux écoles (D)

Rapporteur : Michel LEYDET

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Le Conseil Municipal est informé des demandes des écoles relatives aux sorties pédagogiques en cours d'année et, à l'unanimité accorde les subventions suivantes :

Ecole primaire :

INTITULE DU PROJET	CLASSES CONCERNEES	COÛT TOTAL SUR FACTURES	PARTICIPATION PARENTS	COOPERATIVE SCOL.	SUBVENTION MAIRIE
Princesse Kofoni LE THOR (84)	CP1 - CP2	5€/enfant > 54 x 5 = 270€	2€/enfant>108€	2€/enfant>108€	54,00 €
Chemin Faisan MOURIES (13)	CP1 - CP2	250€ / classe > 250 x 2 = 500€	2€ / enfant >2x54=108€	2€ / enfant >2x54=108€	284,00 €
EPICURIUM MONTFAVET (84)	CP1 - CP2	7,50€ / enfant > 54 x 7,5 = 405	2€ / enfant 2 x 54 = 108€	2€ / enfant >2,5 x 54 = 135€	162,00 €
Sortie Environnement	CE1/3 - CE1/4	500,00 €	X	100,00 €	400,00 €
Sortie CINEMA	CE1/3 - CE1/4	162,00 €	X	62,00 €	100,00 €
PONT DU GARD	CE2/5	320,00 €	70,00 €	100,00 €	150,00 €
PONT DU GARD	CE2/6	320,00 €	70,00 €	100,00 €	150,00 €
Chemin Faisan MOURIES (13)	CE2/6	318,00 €	X	200,00 €	100,00 €
Le Portrait / Musée ANGLADON	CM1/7	70,00 €	X	30,00 €	40,00 €
Le Portrait / Musée ANGLADON	CM1/8	70,00 €	X	30,00 €	40,00 €
Sortie en Camargue	CM1/7	250,00 €	X	50,00 €	200,00 €
Sortie en Camargue	CM1/8	250,00 €	X	50,00 €	200,00 €
Sortie THEATRE	CM2	400,00 €	X	100,00 €	250,00 €
Sorties Arts Plastiques	CM2	300,00 €	X	100,00 €	150,00 €
Défi Lecture	CM2		X	50,00 €	100,00 €
					2 380,00 €

Ecole maternelle :

INTITULE DU PROJET	CLASSES CONCERNEES	COUT TOTAL SUR FACTURE	PARTICIPATION PARENTS	COOP SCOLAIRE	SUBVENTION MAIRIE	SUBVENTION I.A.
Ferme de Guselet	Cl 1	226,00	0	0	226,00	0
Ferme de Guselet	Cl 2	226,00	0	0	226,00	0
Ferme pédagogique N. Bonet	Cl 1 et 2	330,00	0	182,00	148,00	0
Musée des enfants	Cl 3	144,00	0	72,00	72,00	0
Alexis Gruu	Cl 3	228,00	0	0	228,00	0
Visite Palais des Papes + Petit Palais	Cl 4	140,00	0	20	120,00	0
Alexis Gruu	Cl 4	257,50	0	76,50	181	0
Bus pour Arles	Cl 5	360,00	0	60,00	300,00	0

013 2383 V
ÉCOLE MATERNELLE D'IDRIEUX

TOTAL 1501,00 €

1.5. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Symphorien, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 2 545,00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 2 545,00 € au Comité des Fêtes.

2. Affaires administratives

2.1. Autorisation d'adhésion de la CCRAD au Pôle Métropolitain "Pôle de Coopération Provence 13" (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération en date du 18 octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a délibéré sur la création d'un pôle métropolitain regroupant huit des neuf EPCI du département.

Les actions suivantes sont confiées au pôle métropolitain :

- la définition de la stratégie des politiques publiques pouvant prendre la forme d'un projet de territoire, d'un schéma directeur ou de tout autre document du même type, intégrant l'objectif de coordination des schémas de cohérence territoriale de ses membres,
- la détermination du contenu des projets d'intérêt métropolitain, de leur enveloppe financière et de leur plan de financement,
- la coordination de l'exécution des projets d'intérêt métropolitain par les maîtres d'ouvrage concernés,
- l'évaluation des politiques publiques métropolitaines.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du Code général des collectivités selon lequel l'adhésion à un syndicat mixte fermé suppose l'accord des communes (le pôle métropolitain étant soumis aux règles applicables à ces syndicats mixtes), il appartient au Conseil Municipal d'autoriser cette adhésion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion de la CCRAD au Pôle Métropolitain.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations.

3.1.1. Restaurant scolaire

3.1.2. Chemin de Notre Dame

3.1.3. Route de Châteaurenard

3.1.4. Boule Bleue

3.1.5. Chemin des Moutouses et Draille de Malenguens

3.1.6. Espace Michel

3.1.7. Renouvellement DSP Eau et Assainissement

3.1.8. Renouvellement DSP Crèche

4. Divers

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil Municipal que le Centre de Transfusion Sanguine et la Commune de Maillane ont conclu une convention relative aux engagements de la Commune dans son soutien aux actions du CTS. Mme Pourtier propose au Conseil Municipal de conclure le même type de convention étant donné son engagement dans ce domaine.

Monsieur Pierre PANCIN remercie la Commune pour les travaux du mur des arènes et indique que le Téléthon s'organise et que tout sera prêt pour le 8 décembre.

Monsieur Louis ROSELLO informe le Conseil Municipal sur le nombre de colis commandés qui s'élève à 622 en 2012 contre 579 en 2011. Il fait également le point sur le nombre de personnes de plus de 60 ans sur la commune qui se répartissent ainsi :

- 60 à 70 ans : 587 personnes*
- 70 à 80 ans : 344 personnes*
- 80 à 85 ans : 137 personnes*
- 85 à 90 ans : 102 personnes*
- 90 à 95 ans : 35 personnes*
- 95 à 100 ans : 11 personnes*
- 100 ans et plus : 3 personnes*

Monsieur André RICARD indique qu'il faudrait s'occuper des platanes de la place. Monsieur le Maire lui demande de faire réaliser un devis.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de sonorisation du Centre Ville, une nouvelle étude plus économique va être demandée en orientant la réflexion sur l'utilisation optimale des bâtiments municipaux.

Il indique également que la mise en page de l'Eyrague est en cours et que la Commission Communication se réunit le 14 novembre.

Madame Madeleine JULLIAN fait remarquer une anomalie au niveau de l'intersection entre le Chemin des Prés et l'Avenue du Général de Gaulle : la présence d'un panneau Stop alors que la circulation se fait en sens unique dans le sens opposé.

Monsieur Patrick DELAIR répond que le sens unique ne débute qu'au niveau de l'intersection Chemin des Prés/Chemin des Arènes et que le panneau Stop évoqué concerne donc les habitants de la Résidence située derrière la Pharmacie.

Monsieur le Maire demande que ce point soit clarifié.

Madame Christiane MISTRAL indique qu'à l'occasion du Salon Provence Prestige une invitation a été remise à chaque conseiller et qu'elle assistera à la soirée de lancement le 22 novembre. Elle indique également que la Commune compte 42 vitrines et qu'à l'occasion des fêtes de Noël chaque commerçant sera doté d'une décoration.

Madame Corinne NIETO indique que pour la soirée du Personnel, les cadeaux des enfants ont été commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES